

DEMANDE DE CAPITAL

DÉCÈS INVALIDITÉ

► N°Cristal 0969 36 22 22

APPEL NON SURTAXÉ

Demande à retourner complétée :
Capital Décès 2 - CS 30027 - 93108 Montreuil Cedex
deces.cp@klesia.fr

ENTREPRISE ADHÉRENTE (où l'assuré exerçait son activité)

■ Raison Sociale
 ■ SIRET
 ■ Adresse
 Code postal : Ville :
 ■ Email

ASSURÉ

■ Prénom : Nom Nom
 de naissance marital
 ■ N° Sécurité sociale : Clé
 ■ Date de naissance : Date de décès ou d'invalidité :
 ■ Situation familiale : Marié(e) Veuf(ve) Divorcé(e) Séparé(e) Célibataire Pacsé(e) Concubin(e)

PERSONNE DÉCÉDÉE OU INVALIDE *

■ Prénom : Nom Nom
 de naissance marital
 ■ N° Sécurité sociale : Clé
 ■ Date de naissance : Date de décès ou d'invalidité :
 ■ Cause du Décès : maladie accident mort naturelle suicide homicide
 ■ Lien de parenté avec l'assuré : Conjoint (e) ou pacé (e) Concubin(e) Enfant

CONJOINT ET ENFANT À CHARGE

Prénom, Nom	Date de naissance	Lien de parenté
.....
.....
.....
.....
.....

IDENTITÉ DU DEMANDEUR

■ Prénom Nom
 ■ Adresse
 Code postal : Ville :
 ■ Téléphone Email

* À compléter uniquement en cas de décès du conjoint ou d'un enfant de l'assuré

RENSEIGNEMENT À FOURNIR PAR L'EMPLOYEUR

■ Date d'entrée dans l'entreprise* :

■ Date de sortie de l'entreprise* :

Motif* : Licenciement Démission Décès

■ Date de suspension du contrat de travail :

Motif du congé : Sabbatique Parental Création d'entreprise Formation sans maintien de salaire

■ Catégorie professionnelle de l'emploi de l'assuré : Non Cadre Cadre

■ Au moment du sinistre l'assuré était :

En Invalidité : préciser la date d'effet de la pension d'invalidité

En arrêt de travail depuis le :

Autres (préciser le motif)

SALAIRE DE L'ASSURÉ

Les salaires qui ont donné lieu au paiement des cotisations à Carcept-PRÉVOYANCE au cours de la période précédent :

Soit la date de l'invalidité ou du décès, si inexistance d'un arrêt de travail précédent l'invalidité ou le décès.

Soit la date du dernier jour travaillé, si l'invalidité ou le décès a été précédé(e) d'un arrêt de travail

Périodes **	Début de période M / AAAA*	Fin de période M / AAAA*	Salaires bruts hors primes*	Primes*	Total*
Dernier mois civil de pleine activité					
12 derniers mois de travail de pleine activité ¹					
4 derniers trimestres civils de pleine activité					
3 derniers mois de pleine activité					

L'entreprise certifie par la présente déclaration et atteste que l'assuré, M. appartient à la catégorie de personnel visée par les dispositions du contrat souscrit auprès de la CARCEPT-Prévoyance et figurait sur ses contrôles à la date de l'événement mettant en cause ces garanties.

Fait à le / /

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, S'ADRESSER À

M/Mme.....

Tel

E-Mail

MENTION OBLIGATOIRE

Cachet et signature de l'employeur

* À compléter impérativement

**À compléter en fonction des garanties souscrites

1. En cas de suspension du contrat de travail suite à un arrêt de travail maladie ou AT/MP, ou un congé maternité, paternité, il y a lieu de reconstituer le salaire. Pas de reconstitution de salaire pour tout autre motif que ceux énoncés ci-dessus.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE EN CAS DE DÉCÈS

Pièces à fournir dans tous les cas	Pièces justificatives de la situation familiale	Pièces à fournir pour les enfants à charge
<ul style="list-style-type: none"> ■ L'acte de naissance de l'assuré avec mentions marginales établi postérieurement au décès. ■ L'acte de naissance avec mentions marginales de moins de trois mois de chaque bénéficiaire. ■ Le Relevé d'Identité Bancaire de chaque bénéficiaire. ■ La carte nationale d'identité ou passeport de chaque bénéficiaire en cours de validité. ■ Demande de capital complétée par l'employeur (tampon commercial, signature et date). <p>En cas de rupture du contrat de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ En cas de licenciement : ■ La notification de prise en charge délivrée par le Pôle Emploi mentionnant la date de début d'indemnisation et les jours de carence appliqués. ■ L'attestation du Pôle Emploi mentionnant le versement de l'allocation chômage. ■ En cas de maladie : ■ L'attestation de la Sécurité sociale mentionnant le versement d'indemnités journalières du dernier jour de travail jusqu'à la date de décès. ■ En cas d'invalidité : ■ Les 3 derniers talons de paiement de la pension d'invalidité précédent la date de décès. 	<p>En cas de célibat /divorce/séparation/ veuvage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Un acte de notoriété ou une attestation dévolutive en l'absence de succession. <p>En cas de mariage /PACS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ L'acte de naissance avec mentions marginales de moins de trois mois du conjoint ou partenaire de PACS. ■ Le dernier avis d'imposition. ■ L'attestation de non séparation. <p>En cas de concubinage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ L'acte de naissance avec mentions marginales de moins de trois mois du concubin. ■ 2 justificatifs de domicile de moins de trois mois à la date du décès : justificatifs au nom des 2 concubins ou de chacun d'eux à la même adresse. Si aucun enfant n'est issu de l'union, il sera demandé en plus 2 justificatifs de domicile attestant des 2 années de vie commune précédant le décès : factures ou quittances. ■ Le dernier avis d'imposition sur les revenus de l'assuré et du concubin. ■ L'attestation de non séparation. 	<p>Pour les enfants de plus de 16 ans jusqu'à 26 ans :</p> <p>Si poursuite d'études ou apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le certificat de scolarité en vigueur à la date du décès. <p>Pour les enfants en recherche d'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le justificatif d'inscription au Pôle Emploi en vigueur à la date du décès (jusqu'à 21 ans). <p>Pour les enfants en situation de handicap :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ L'attestation de paiement par la Caisse d'Allocation Familiale de l'AAH. <p>En cas de divorce ou séparation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ La copie du jugement relatif au versement de la pension alimentaire. ■ La copie de l'attestation de droits Sécurité sociale (attestation VITALE). ■ Le dernier avis d'imposition de l'assuré.
En cas de décès accidentel :	En cas de décès survenu au cours la première année d'affiliation à notre régime de prévoyance	En cas d'invalidité absolue et définitive
<ul style="list-style-type: none"> ■ Le procès-verbal de gendarmerie ou de police accompagné du rapport d'analyses toxicologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un certificat médical précisant la date de survenance de la pathologie ayant entraîné le décès et la cause du décès. ■ L'attestation de Sécurité sociale mentionnant le versement d'indemnités journalières du dernier jour de travail jusqu'à la date du décès. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ La notification d'invalidité. ■ Le dernier talon de paiement de la pension d'invalidité.
Frais d'obsèques	Décès enfant	Décès conjoint
<ul style="list-style-type: none"> ■ La facture des frais d'obsèques avec mention "acquittée" et nom du payeur. ■ La carte nationale d'identité ou passeport du payeur en cours de validité. ■ Le RIB du payeur. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'acte de naissance de l'enfant décédé avec mentions marginales établi postérieurement au décès. ■ L'acte de naissance de l'assuré avec mentions marginales établi postérieurement au décès. ■ La carte nationale d'identité ou passeport du payeur en cours de validité. ■ Le RIB du payeur. ■ La facture des frais d'obsèques avec mention "acquittée" et nom du payeur. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'acte de naissance de l'assuré avec mentions marginales établi postérieurement au décès. ■ L'acte de naissance du conjoint décédé avec mentions marginales établi postérieurement au décès. ■ La facture des frais d'obsèques avec mention "acquittée" et nom du payeur. ■ La carte nationale d'identité ou passeport du payeur en cours de validité. ■ Le RIB du payeur.
Rentes éducation	Pour les enfants mineurs	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Le justificatif de scolarité. 	<p>Pour les enfants majeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ L'attestation de droits (attestation VITALE) de l'enfant majeur. ■ Le RIB de l'enfant majeur. ■ La carte nationale d'identité ou passeport de l'enfant majeur en cours de validité. 	
Rentes temporaire de conjoint	Rentes viagères de conjoint	
<ul style="list-style-type: none"> ■ L'attestation de droits (attestation VITALE) du conjoint. ■ Le RIB du bénéficiaire. ■ La carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité du conjoint. ■ Le dernier avis d'imposition. ■ La notification de non perception de la pension de réversion. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'attestation de droits (attestation VITALE) du conjoint. ■ Le RIB du bénéficiaire. ■ La carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité du conjoint. ■ Le dernier avis d'imposition. 	

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE EN CAS D'INVALIDITÉ

Pièces à fournir dans tous les cas	Pièces justificatives de la situation familiale	Pièces à fournir pour les enfants à charge
<ul style="list-style-type: none">■ La notification d'attribution de la pension d'invalidité délivrée par la Sécurité sociale.■ L'acte de naissance de l'assuré avec mentions marginales de moins de trois mois.■ Le Relevé d'Identité Bancaire de l'assuré.■ La carte nationale d'identité ou passeport de l'assuré en cours de validité.■ La demande de capital complétée par l'employeur (tampon commercial, signature et date).	<p>En cas de mariage /PACS :</p> <ul style="list-style-type: none">■ L'acte de naissance avec mentions marginales de moins de trois mois du conjoint ou partenaire de PACS.■ Le dernier avis d'imposition.■ L'attestation de non séparation. <p>En cas de concubinage :</p> <ul style="list-style-type: none">■ L'acte de naissance avec mentions marginales de moins de trois mois du concubin.■ 2 justificatifs de domicile de moins de trois mois à la date de l'invalidité : justificatifs au nom des 2 concubins ou de chacun d'eux à la même adresse. Si aucun enfant n'est issu de l'union, il sera demandé en plus 2 justificatifs de domicile attestant des 2 années de vie commune précédant la date de l'invalidité : factures ou quittances.■ Le dernier avis d'imposition sur les revenus de l'assuré et du concubin.■ L'attestation de non séparation.	<ul style="list-style-type: none">■ L'acte de naissance avec mentions marginales de moins de trois mois de chaque enfant. <p>Pour les enfants de plus de 16 ans jusqu'à 26 ans :</p> <p>Si poursuite d'études ou apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none">■ Le certificat de scolarité en vigueur à la date de l'invalidité. <p>Pour les enfants en recherche d'emploi (jusqu'à 21 ans) :</p> <ul style="list-style-type: none">■ Le justificatif d'inscription au Pôle Emploi en vigueur à la date de l'invalidité. <p>Pour les enfants en situation de handicap :</p> <ul style="list-style-type: none">■ L'attestation de paiement par la Caisse d'Allocations Familiales de l'AAH en vigueur à la date de l'invalidité.
<p>En cas de rupture du contrat de travail</p> <p>En cas de maladie</p> <ul style="list-style-type: none">■ L'attestation de la Sécurité sociale mentionnant le versement d'indemnités journalières du dernier jour de travail jusqu'à la date de l'invalidité.		
<p>En cas de changement de catégorie d'invalidité I à II</p> <ul style="list-style-type: none">■ Les 3 derniers talons de paiements de la pension d'invalidité précédant le changement de catégorie.		
<ul style="list-style-type: none">■ La notification de prise en charge délivrée par le Pôle Emploi mentionnant la date de début d'indemnisation et les jours de carence appliqués.		
<p>En cas de licenciement</p> <ul style="list-style-type: none">■ L'attestation du Pôle Emploi mentionnant le versement de l'allocation chômage.■ La notification de prise en charge délivrée par le Pôle Emploi mentionnant la date de début d'indemnisation et les jours de carence appliqués.		
<p>Rentes éducation (en cas d'IV III)</p> <ul style="list-style-type: none">■ Le justificatif de scolarité.■ Attestation de droits (attestation VITALE) de l'assuré ainsi que celle de l'enfant.■ Le RIB de l'assuré.■ La carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité de l'assuré.	<p>Rentes de conjoint (en cas d'IV III)</p> <ul style="list-style-type: none">■ L'attestation de droits (attestation VITALE) de l'assuré.■ Le RIB de l'assuré.■ La carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité de l'assuré.	

COUPON RÉPONSE DEMANDE DE PRESTATION DÉCÈS

CAPITAL DÉCÈS 2
CS 30027
93108 MONTREUIL CEDEX

IMPORTANT
POUR TOUTE CORRESPONDANCE, MERCI DE JOINDRE CE COUPON RÉPONSE
À NOUS RENVOYER À L'ADRESSE CI-DESSUS

